



Référentiel  
des formations

# REFERENTIEL QUALIPREV

## Référentiel et support de contrôle des entités habilités

## Sommaire

<a href="#"><u>PRÉAMBULE</u></a>	3
<a href="#"><u>ARCHITECTURE</u></a>	4
<a href="#"><u>FICHE DE CONTRÔLE</u></a>	5
<a href="#"><u>THÈME 1 / SITUATION ADMINISTRATIVE</u></a>	6
<a href="#"><u>THÈME 2 / CONCEPTION DE LA FORMATION</u></a>	7
<a href="#"><u>THÈME 3 / SESSIONS DE FORMATION</u></a>	8
<a href="#"><u>THÈME 4 / COMMUNICATION</u></a>	9
<a href="#"><u>THÈME 5 / MOYENS ET MATÉRIELS TECHNIQUES</u></a>	10
<a href="#"><u>THÈME 6 / FORMATEURS</u></a>	11
<a href="#"><u>THÈME 7 / CERTIFICATION</u></a>	12
<a href="#"><u>THÈME 8 / SOUS-TRAITANCE</u></a>	13

## Préambule

Ce référentiel est le support de contrôle des entités habilitées par l'INRS – Assurance Maladie risques professionnels dans le cadre des dispositions prises par la branche.

Il est lié aux documents cadres de l'habilitation : règlement d'habilitation, cahiers des charges général et spécifiques, documents de référence.

Il est utilisable quelle que soit la modalité de contrôle : à distance, sur place, et convient pour l'ensemble des dispositifs et niveaux.

Les contrôles sont réalisés par les acteurs du réseau prévention : Carsat, Cramif, CGSS et INRS, et ces derniers sont regroupés dans l'expression « réseau prévention ».

L'entité du réseau prévention choisit d'effectuer des contrôles sur un ou plusieurs dispositifs, ainsi que sur une ou plusieurs formations ou certifications entrant dans le périmètre de l'habilitation de ces dispositifs. Elle peut être mandatée par la Commission Nationale d'Habilitation (CNH).

De même, l'entité du réseau prévention décide de procéder au contrôle d'une ou de plusieurs sessions, au regard de la criticité du dispositif, et en fonction des priorités qui peuvent être transmises tant au niveau national qu'au niveau régional de la branche Assurance Maladie Risques Professionnels et de l'INRS.

L'objectif des contrôles est de vérifier le respect par l'entité habilitée des engagements pris lors de son habilitation.

## Architecture

Le référentiel est construit autour de 8 thèmes définissant chacun un sujet à contrôler.

Chaque thème est structuré autour des items suivants.

- **Indicateur** : ce qui est attendu pour le thème donné.

- **Niveau attendu** : présentation de l'attendu et des références aux documents cadres concernés.

- **Éléments de preuves requis** : ce qui est contrôlé et pour lequel une conformité est exigée.

- **Définition des écarts** : trois types d'écarts sont identifiés si l'élément de preuve recueilli n'est pas au niveau requis :

**Remarque** : Une remarque correspond à la non satisfaction d'une exigence des documents cadres sans conséquence directe sur la qualité de la formation (développement des compétences des stagiaires).

**Non-conformité mineure** : Une non-conformité mineure correspond à la non- satisfaction d'une exigence des documents cadres, ayant un impact sur la qualité de la formation (le développement des compétences des stagiaires) et/ou sur le déroulement des épreuves certificatives (la certification des stagiaires) sans risque important, dès lors qu'elle n'est pas répétée, mais pour laquelle une action corrective sera exigée. Si la non-conformité mineure est répétée, ou bien si l'action corrective n'est pas mise en place après notification, l'écart est alors caractérisé en non-conformité majeure.

**Non-conformité majeure** : Une non-conformité majeure correspond à la non- satisfaction d'une exigence des documents cadres, ayant un impact direct, critique, et avéré sur la qualité de la formation (le développement des compétences des stagiaires) et/ou sur le déroulement des épreuves certificatives (la certification des stagiaires). Une action corrective sera systématiquement exigée, sa mise en œuvre et son efficacité suivies.

- **Caractérisation des écarts** : Conséquences, actions à entreprendre selon le type d'écart

**Remarque** : L'entité du réseau prévention effectue le contrôle, traite directement avec l'entité contrôlée pour que cette dernière mette en place des actions correctives pour clôturer la remarque.

**Non-conformité mineure** : L'entité du réseau prévention demande à l'entité de mettre en œuvre des actions correctives dans un délai imposé (notification et mise en demeure). Si à l'issue de ce délai la non-conformité est toujours constatée, la NC mineure devient une NC majeure, et le réseau prévention émet une fiche alerte à la CNH.

**Non-conformité majeure** : L'entité doit mettre en œuvre des actions correctives dans un délai imposé (notification et mise en demeure) avec pour conséquence potentielle, après instruction par la CNH, la suspension ou le retrait de l'habilitation de l'entité. C'est un écart qui fait systématiquement l'objet d'une fiche alerte à la CNH.

Tout écart correspondant à une non-conformité telle que définie doit faire l'objet d'une notification, d'un suivi et d'une alerte le cas échéant.

- **Éléments de preuves recueillis** : les éléments, preuves et justificatifs, qui sont recueillis lors du contrôle, examinés et mis au regard du requis. Cette partie est complétée par le réseau prévention.

- **Etat des actions correctives** : suivi et traçabilité des suites à donner par l'entité aux demandes d'actions correctives. Cette partie est complétée par l'entité du réseau prévention qui effectue le contrôle.

## Fiche de renseignement

Raison sociale de l'entité	
Localisation	
Numéro(s) des Habilitation(s) concernée(s)	
Dispositif(s) concerné(s)	
Session(s) concernée(s)	
Interlocuteurs rencontrés - Nom - Fonction - Coordonnées	
Entité effectuant le contrôle	
Personne effectuant le contrôle	
Date du contrôle	
Signature de la personne ayant effectué le contrôle	
Signature de l'interlocuteur de l'entité contrôlée	

## THÈME 1 / Situation administrative

### INDICATEUR

L'entité habilitée tient à jour les données relatives à sa situation administrative.

### NIVEAU ATTENDU

Fournir les données administratives valides.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Le N° de SIRET déclaré dans Forprev est en cours de validité.
2. Le N° de déclaration d'activité est valide auprès de la DREETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, anciennement Direccte).
3. En cas de changement d'organisation dans l'entité, les données administratives modifiées en conséquence : adresse, nom du responsable de l'entité, nom du correspondant de l'entité habilité (CEH), liste des formateurs rattachés à chaque dispositif (ajout de nouveaux formateurs et/ou suppression des formateurs auxquels il n'est plus fait appel).

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **remarque** est caractérisée par des données administratives non mises à jour dans Forprev.

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par un SIRET non à jour dans Forprev.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par le fait qu'un organisme de formation habilité exerce sans N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la DREETS.

## PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## THÈME 2 /Actualisation de l'action de formation

### INDICATEUR

L'entité habilitée maintient à jour le déroulé pédagogique de la formation.

### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les contenus et les modalités de la formation intègrent les évolutions des exigences des documents de référence, des cahiers des charges spécifiques.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Le déroulé pédagogique détaille les éléments incontournables définis par le document de référence en vigueur : Objectifs pédagogiques, contenus, méthodes pédagogiques, situation d'apprentissage, moyens et ressources, modalités d'évaluation, durée...
2. Le déroulé pédagogique adapté aux objectifs de la formation fixés par le document de référence en vigueur.
3. Le déroulé pédagogique actualisé conformément au document de référence en vigueur et intégrant les exigences présentées lors des journées techniques animées par le réseau.
4. Des processus, des règles de fonctionnement démontrant la participation de formateurs certifiés à la mise à jour du déroulé pédagogique.

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- L'absence d'implication des formateurs certifiés dans le processus de mise à jour, de conception.
- Un déroulé inadapté aux objectifs de la formation suite à une mise à jour.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Un déroulé pédagogique absent, incomplet et faisant apparaître des éléments erronés au regard du document de référence en vigueur.
- Un déroulé pédagogique non mis à jour.

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## THÈME 3 / Organisation et mise en œuvre de l'action de formation

### INDICATEUR

L'entité habilitée met en œuvre la session de formation en respectant les dispositions du document de référence.

*NB : cet indicateur concerne la partie formation ; un autre indicateur est dédié à la partie certification.*

### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les sessions de formation sont organisées et déployées conformément aux exigences des documents de référence et cahiers des charges spécifiques.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. La session de formation est conforme au déroulé pédagogique : Objectifs pédagogiques, contenus, méthodes pédagogiques, situation d'apprentissage, moyens et ressources, modalités d'évaluation, durée...
2. Le déroulé pédagogique est utilisé par les formateurs.
3. Les prérequis sont correctement présentés dans les programmes.
4. Les dossiers d'inscription des stagiaires conformes et démontrant la validation des prérequis ou des profils des stagiaires.
5. Les noms des stagiaires figurant sur les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité de la (ou des) session(s) ainsi que les noms saisis dans l'application Forprev sont cohérents à ceux qui figurent dans les dossiers de certification (grilles de certification et/ou PV).
6. Les minima et maxima (quand ils sont définis) de stagiaires sont respectés pour chacune des sessions réalisées.
7. Les formations sont mises en œuvre selon les modalités requises ou permises par le document de référence (format présentiel, hybride, ou distanciel).
8. Les formations initiales et les MAC sont réalisées en sessions distinctes.
9. Le formateur transmet les messages, les savoirs et savoir-faire en prévention conformes aux exigences du réseau.

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- Le fait que le déroulé pédagogique n'est pas utilisé par les formateurs.
- Des incohérences dans les noms des stagiaires figurant sur les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité, par rapport aux saisies dans Forprev, et rapport aux noms figurant dans les dossiers de certification (grilles de certification et/ou PV).
- Les minima et/ou les maxima de stagiaires (quand ils sont définis) non respectés sur une session.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Une session de formation ne correspondant pas au déroulé pédagogique.
- Des justificatifs des prérequis (quand exigés) non présentés ou ne permettant pas de statuer sur la recevabilité de l'inscription.
- Une formation mise en œuvre selon des modalités (format présentiel, hybride, ou distanciel) non conformes à celles requises ou permises par le document de référence.
- Des formations initiales et des MAC réalisées en sessions communes.
- Le fait que le formateur ne transmet pas des savoirs et savoir-faire conformes au document de référence.

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## THÈME 4 / Communication

### INDICATEUR

L'entité habilitée diffuse une information et garantit une communication conformes aux attendus.

### NIVEAU ATTENDU

Communiquer et garantir l'accès à des informations à jour, exhaustives et conformes aux exigences des documents de références, des cahiers charges dispositions générales et spécifiques, du règlement d'habilitation.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Le programme de formation est conforme au document de référence et le cas échéant au cahier des charges dispositions spécifiques en vigueur.
2. L'entité affiche dans sa communication les logos de l'INRS et de l'Assurance maladie risques professionnels.
3. L'entité utilise les logos (quand ils existent) du dispositif pour lequel elle est habilitée conformément aux conditions d'utilisation fixées par l'INRS.
4. L'entité habilitée assure une communication détaillée sur les dispositifs pour lesquels elle est habilitée, sur l'ensemble de ses supports de communication, print ou web.

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- Des programmes de formation incomplets selon les documents de référence et le cas échéant au cahier des charges dispositions spécifiques en vigueur.
- Une utilisation non conforme des logos de l'INRS – Assurance maladie.
- Une utilisation non conforme des logos (quand ils existent) du dispositif pour lequel elle est habilitée conformément aux conditions d'utilisation fixées par l'INRS.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par

- Des programmes de formation non conformes aux documents de référence et le cas échéant au cahier des charges dispositions spécifiques en vigueur.
- Une communication erronée sur les habilitations pour lesquelles l'entité est habilitée par l'INRS – Assurance maladie risques professionnels.
- Le fait que l'entité se prévaut d'une habilitation non détenue, suspendue ou retirée.

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## THÈME 5 / Moyens et matériels techniques

### INDICATEUR

L'entité habilitée met en œuvre les moyens et matériels techniques exigés par le dispositif.

### NIVEAU ATTENDU

Utiliser des moyens techniques permettant des mises en situations professionnelles sécurisées conformément aux exigences des cahiers des charges et documents de référence.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Photos, listes, plans démontrant que les moyens et matériels techniques utilisés sont conformes en quantité et en qualité aux exigences portées par le dispositif.
2. Les mises en situations professionnelles sont réalisées sur des plateformes, des espaces sécurisés, conformes aux documents cadres et référencés le cas échéant.

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Des moyens techniques utilisés non conformes en quantité et en qualité en référence au document cadre.
- Des éléments de protection collective et individuelle absents, détériorés, ou non conformes.
- Un espace d'entraînement ou une plateforme pédagogique exposant les stagiaires à des risques annexes à la situation d'apprentissage (coactivité, respect des règles d'hygiène, ...).
- Le matériel pédagogique obligatoire est utilisé de manière incomplète ou dévoyée.
- Concernant les dispositifs amiante ss4 et Catec l'utilisation d'un espace d'entraînement ou d'une plateforme pédagogique non référencée (liste disponible sur le site de l'INRS).

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

*Pour aller plus loin sur ce thème, les grilles techniques des dispositifs Catec, Echafaudage et Amiante sous-section4 sont joints en annexes et peuvent être utilisés en tout ou partie si la personne en charge du contrôle le juge nécessaire et opportun.*

## THÈME 6 / Formateurs

### INDICATEUR

L'entité habilitée fait appel à des formateurs à jour de leur certification pour la formation.

### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les compétences des formateurs en charge des actions de formation ont été certifiées et maintenues.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Les formateurs sont à jour de leur certification.
2. L'entité s'assure de l'actualisation et la mise à jour des connaissances et compétences des formateurs certifiés.
3. Les noms des formateurs figurant sur les documents relatifs à la session (feuille d'émargement ou attestation d'assiduité), et saisis dans l'application Forprev sont conformes à ceux figurant dans les dossiers de certification (ou dans les PV).

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- Une non actualisation et mise à jour des connaissances et compétences des formateurs certifiés.
- Un formateur animant une formation sans être à jour de sa certification, et pouvant justifier cet écart.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Un formateur animant une formation sans être certifié et ne pouvant pas justifier les raisons d'une continuité d'activité malgré une certification échue.
- Une usurpation d'identité (déclaration d'un formateur certifié alors qu'un formateur a animé), ou par des déclarations de fausses sessions de formation.

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## THÈME 7 / Certification

### INDICATEUR

L'entité habilitée décrit, met en œuvre les modalités de certification ou de validation de capacités .

### NIVEAU ATTENDU

Fournir le processus de certification ou de validation des capacités conformément aux exigences des documents de référence et du règlement d'habilitation.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Un dossier de certification, les grilles d'évaluation, les grilles certificatives, les PV ou équivalent existent pour chaque session...
2. Les modalités et ressources permettant la certification ou la validation des capacités sont conformes au document de référence : grilles de certification utilisées, durée des épreuves, compétences évaluées, ....
3. Le formalisme des certificats émis sont conformes en tous points aux attendus.
4. Les modalités de certification sont conformes au document de référence (durée, moyens, compétences évaluées, ...).

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- La délivrance de faux certificats.
- L'attribution d'un certificat en l'absence de tous justificatifs conformes aux documents cadres attestant d'une réussite aux évaluations certificatives : PV, grilles de certification, dossier de certification...
- La mise en œuvre de ressources ou de modalités de certification ou d'évaluation des capacités non conformes au document de référence : grilles de certification, durée des épreuves, compétences évaluées, ...

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## THÈME 8 / Sous-traitance

### INDICATEUR

L'entité contrôlée suit un processus de sous-traitance selon les dispositions autorisées par le règlement d'habilitation.

### NIVEAU ATTENDU

Démontrer que la relation de sous-traitance est clairement explicitée au client et répond aux règles issues des documents cadres.

### ELEMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Présentation de la convention régissant la relation de sous-traitance.
2. Numéro d'habilitation de l'entité sous-traitante.
3. Programme de formation et document indiquant le recours à un sous-traitant habilité.
4. Déclaration dans Forprev et émission des certificats par l'entité sous-traitante habilitée.

### CARACTERISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par le fait que l'organisme de formation habilité sous-traitant :

- Recourt lui-même à de la sous-traitance, et donc n'utilise pas ses propres moyens et ressources humaines.
- N'effectue pas les déclarations dans Forprev
- Ne délivre pas les certificats en son nom.

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISME DE CONTRÔLE

*Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....*

### ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS

- ...

### ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES

Type d'écart	Libellé de l'écart	Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	Délai	Suivi de l'action corrective

## **Annexes : Grilles techniques complémentaires**

Dispositif amiante sous-section 4	page 15
Dispositif CATEC	page 21
Dispositif Echafaudages de pieds	page 25
Dispositif Echafaudages roulants	page 26

## AMIANTE SS4

Les listes des équipements, des documents ci-dessous ne sont pas exhaustives et peuvent être complétées de tout élément jugé nécessaire lors du contrôle.

**Code couleur** : Non obligatoire mais souhaité lors d'un renouvellement si absent lors de la demande initiale

### Equipements de protection collective

Les quantités sont en adéquation avec le nombre de stagiaires et les exploitations pédagogiques envisagées.

Les installations de décontamination doivent garantir l'intimité des stagiaires.

Les installations doivent permettre la mise en œuvre de formations mixtes (homme/femme).

La qualité des équipements proposés permet la mise en œuvre des 3 niveaux d'empoussièrement.

Éléments à contrôler		Avis <i>cocher si conforme</i>	Caractérisation de l'avis émis <i>observation et actions correctives envisagées</i>
Abattage au plus proche de la source d'émissivité (dispositif automatique de brumisation localisé, arrosage par pulvérisation...)		<input type="checkbox"/>	
Imprégnation à cœur		<input type="checkbox"/>	
Poche de gel ou ressource équivalente		<input type="checkbox"/>	
Aspirateur de classe H (THE) avec changement de sac en sécurité <i>NF EN 60335-2-69- an .AA</i>		<input type="checkbox"/>	
Accessoires associés pour une aspiration à la source d'émission		<input type="checkbox"/>	
Sédimentation en continu dans l'atmosphère de la zone de travail (brumisation...)		<input type="checkbox"/>	
Moyens de décontamination Opérateur <sup>1</sup> . / matériel <i>ED 6165</i> <i>ED 6262</i>	Dispositif pour l'aspersion	<input type="checkbox"/>	
	Surfactant	<input type="checkbox"/>	
	Aspirateur de classe H (THE) avec changement de sac en sécurité <i>NF EN 60335-2-69- an .AA</i>	<input type="checkbox"/>	
	Serviettes de bain à usage unique	<input type="checkbox"/>	
	Douche d'hygiène	<input type="checkbox"/>	
	Moyens de décontamination de l'EPVR	<input type="checkbox"/>	
	Installation décontamination matériel/déchets 3 compartiments raccordée <i>ED 6307</i>	<input type="checkbox"/>	
	Installation de décontamination du personnel 5 compartiments raccordée <i>ED 6307</i>	<input type="checkbox"/>	
	Raccordement pour AA des EPVR	<input type="checkbox"/>	
	Compartiment démontable pour décontamination de faible empoussièrement	<input type="checkbox"/>	
	UMD raccordée <i>ED 6244</i> <b><i>Obligatoire si mise en situation extérieure</i></b>	<input type="checkbox"/>	
	Unité de filtration (UF) / Type 25 et 5 µm	<input type="checkbox"/>	
Unité de chauffe (UCF) permettant de délivrer de l'eau à température modifiable à la demande par le stagiaire depuis les douches des installations de décontamination	<input type="checkbox"/>		

<sup>1</sup> Cf. : brochure Carsat Direccte Pays de la Loire « [modalités d'habillement et de décontamination](#) »

## Equipements de protection individuelle

Les quantités sont en adéquation avec le nombre de stagiaire et les exploitations pédagogiques envisagées.  
 Les tailles proposées permettent une utilisation optimale quelle que soit la morphologie du stagiaire concerné.  
 La qualité des équipements proposés permet la mise en œuvre des 3 niveaux d'empoussièrément.

Eléments à contrôler		Avis <i>cocher si conforme</i>	Caractérisation de l'avis émis <i>observation et actions correctives envisagées</i>	
EPVR (APR + Tenue étanche ventilée)	FFP3	<input type="checkbox"/>		
	Demi-masque à ventilation libre	<input type="checkbox"/>		
	Masque complet à ventilation libre	<input type="checkbox"/>		
	Masque à ventilation assistée	TH3P (Cagoule et/ou casque)	<input type="checkbox"/>	
		TM2P	<input type="checkbox"/>	
		TM3P (160 l/min)	<input type="checkbox"/>	
	Masque complet à adduction d'air (300 l/min)	à débit continu	<input type="checkbox"/>	
		à la demande à pression positive		
	Cartouches P3	<input type="checkbox"/>		
	Tenue étanche ventilée	<input type="checkbox"/>		
Chaîne de production d'air respirable (Compresseur d'air, Cubair, ...) <i>NF EN 12-021</i>	<input type="checkbox"/>			
Raccordement de l'EPVR AA en tous points	<input type="checkbox"/>			
EPI	Combinaisons type 5 <i>ED6247</i>	<input type="checkbox"/>		
	Sous-vêtements jetables	<input type="checkbox"/>		
	Gants	<input type="checkbox"/>		
	Sur-chaussures	<input type="checkbox"/>		
	Bottes décontaminables	<input type="checkbox"/>		
	Scotch	<input type="checkbox"/>		
	<i>Autres (combinaison autre que type 5 ; gants protection chimique, filtres combinés anti gaz et anti aérosols...)</i>	<input type="checkbox"/>		
Etat général, entretien et désinfection conforme aux attendus	Equipements en bon état général	<input type="checkbox"/>		
	Protocole et fréquence de désinfection des EPI (masques, bottes) adaptés	<input type="checkbox"/>		

## Protection environnementale

La qualité des équipements proposés permet la mise en œuvre des 3 niveaux d'empoussièrem.

[ED 6307](#)

Éléments à contrôler		Avis <i>cocher si conforme</i>	Caractérisation de l'avis émis <i>observation et actions correctives envisagées</i>
Protection des surfaces  Confinement statique	Film de protection, de propreté	<input type="checkbox"/>	
	Adhésif	<input type="checkbox"/>	
	Film de propreté liquide à projeter	<input type="checkbox"/>	
	Structures du confinement	<input type="checkbox"/>	
	Sac, caisson à manches	<input type="checkbox"/>	
	Film de propreté	<input type="checkbox"/>	
Confinement dynamique	Extracteur avec rejet extérieur	Type H y compris pour l'extracteur de secours <a href="#">NF EN 60335-2-69- an.AA</a>	<input type="checkbox"/>
		Gaine (selon la configuration de la plateforme)	<input type="checkbox"/>
		Montage adéquat : installation sur tabouret, extracteur hors confinement... <a href="#">ED6307 (GV23)</a>	<input type="checkbox"/>
	EACM	Système d'anti-retour automatique par obturation	<input type="checkbox"/>
	EAR	Coupe-vent Grille anti-feuille L > à 1 ou 2 Diamètre	<input type="checkbox"/>

## Contrôle et traçabilité

Les dispositions réglementaires et recommandations applicables aux matériels de métrologie  
Chaque élément, matériel de contrôle doit être opérationnel lors du contrôle.

Eléments à contrôler		Avis <i>cocher si conforme</i>	Caractérisation de l'avis émis <i>observation et actions correctives envisagées</i>
Matériels de contrôle et de vérification	Anémomètre	<input type="checkbox"/>	
	Contrôleur de dépression	<input type="checkbox"/>	
	Transmetteur électrique ou autocommutateur pour l'ES	<input type="checkbox"/>	
	Transmetteur d'alerte téléphonique ou Téléalarme	<input type="checkbox"/>	
	Matériel de contrôle de la qualité de l'air « respirable » (adduction d'air)	<input type="checkbox"/>	
	Torche forte luminosité	<input type="checkbox"/>	
	Générateur de fumées	<input type="checkbox"/>	
	Luxmètre	<input type="checkbox"/>	
	Sonomètre	<input type="checkbox"/>	
	Thermo-Hygromètre	<input type="checkbox"/>	

## Locaux de formation

Préciser si des mises en situation sont réalisables en extérieur cf. page 3 : « UMD raccordée Obligatoire si mise en situation extérieure ».

De manière globale absence de MCA dans les ateliers.

Les locaux doivent être propres et pourvus de sanitaires, de vestiaires à proximité.

Eléments à contrôler		Avis cocher si conforme	Caractérisation de l'avis émis observation et actions correctives envisagées
Salle de formation adaptée au nombre de stagiaires et aux situations pédagogiques envisagées		<input type="checkbox"/>	
Permet la tenue de sessions mixtes (homme/femme)		<input type="checkbox"/>	
Plateforme pédagogique et zones associées	La plateforme permet de simuler différentes mises en situations de travail au contact ou à proximité des matériaux amiantés - En intérieur - En extérieur	<input type="checkbox"/>	
	Arrivée d'eau tempérée	<input type="checkbox"/>	
	Évacuation pour les eaux usées	<input type="checkbox"/>	
	Coffret électrique 32A, 230 V avec une protection de 30mA	<input type="checkbox"/>	
	Zone « amiante » indépendante / Séparation physique de la zone amiante (Barrière Heras, cloisonnement, pièce dédiée...)	<input type="checkbox"/>	
	Zone de récupération indépendante	<input type="checkbox"/>	
	Zone d'approche	<input type="checkbox"/>	
	- patères	<input type="checkbox"/>	
	- miroir	<input type="checkbox"/>	
	- protection intimité	<input type="checkbox"/>	
	- T°C ambiante suffisante (20 °C)	<input type="checkbox"/>	
	- stockage des EPVR adapté	<input type="checkbox"/>	
- emplacement pour la charge EPVR	<input type="checkbox"/>		
Issue de secours	<input type="checkbox"/>		
Gestion des déchets	Zone de stockage délimitée et fermée	<input type="checkbox"/>	
	Big Bag amiante	<input type="checkbox"/>	
	Sac déchets amiante	<input type="checkbox"/>	
	Étiquettes	<input type="checkbox"/>	
	Autres : Longopac amiante, Big Bag amiante plaque fibro, Liner Bag...	<input type="checkbox"/>	
Moyens de communication	Fenêtre d'observation	<input type="checkbox"/>	
	Caméra	<input type="checkbox"/>	
	Autre... (ex talkie-walkie, sirène, lampe)	<input type="checkbox"/>	
Eclairage	Eclairage présent en tout point de la plateforme et adapté dans les installations de décontamination personnel, matériel et déchets	<input type="checkbox"/>	
	Type : LED décontaminables	<input type="checkbox"/>	
Moyen d'accès en hauteur	sécurisé en cas de mise en situation l'exigeant	<input type="checkbox"/>	
	PIRL	<input type="checkbox"/>	
Signalisation et Affichage divers	Niveau d'empoussièrement et type d'EPI associé	<input type="checkbox"/>	
	adresse et n° de téléphonique des urgences	<input type="checkbox"/>	
	Marquage Amiante	<input type="checkbox"/>	

## Documentation pédagogique

Eléments à contrôler		Avis <i>cocher si conforme</i>	Caractérisation de l'avis émis <i>observation et actions correctives envisagées</i>
Documentation associée à la plateforme pédagogique et aux ateliers	Registre de sécurité (assure la traçabilité : bilan aéraulique...)	<input type="checkbox"/>	
	Bilan aéraulique de la plateforme	<input type="checkbox"/>	
	Procédures de décontaminations : personnel, matériel, déchets	<input type="checkbox"/>	
	Procédures de secours	<input type="checkbox"/>	

**Exigences du dispositif concernant l'espace pour les entraînements et la certification**

**Grille d'analyse**

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		<b>Satisfaisant:</b> (espace validé)	<b>A Améliorer</b> (espace validé avec demande de modification):	<b>Insatisfaisant ou non prouvé</b> (espace non validé):		
<p><b>Le dossier technique comprend également les pièces administratives permettant d'établir les modalités d'utilisation de l'espace (propriété, mise à disposition, plan de prévention et de secours...) ainsi qu'une photographie de la surface de l'ouvrage avec l'ensemble du matériel mis en œuvre (signalisation temporaire, ventilation...).</b></p>	<p>propriété mise à disposition plan de prévention</p>		<p>Plan de prévention insuffisamment détaillé</p>	<p>Propriétaire de l'espace non mentionné ou non informé  Absence des pièces mentionnées</p>	<p>Convention de mise à disposition Plan de prévention Photo ...</p>	
<p><b>Le site utilisé doit permettre de répondre aux enjeux cités en introduction du paragraphe 2.4.</b></p>	<p>Risques extérieurs : -Collisions (Circulation autour de la plateforme) -Atmosphères dues à l'environnement de l'espace de formation (plateforme chimique, locaux techniques...)  -Restauration (mode précisé)  - Réalisme de l'ouvrage</p>	<p>Aménagement de l'ouvrage avec des équipements représentatifs du secteur de l'eau et de l'assainissement</p>	<p>Espace vide à aménager (vannes, moteurs, accessoires permettant d'alimenter les scénarios)</p>	<p>Environnement induisant des risques particuliers (incendie, pollution, ...)  Espaces et équipements non représentatif de l'eau et l'assainissement</p>		<p>Les plateformes mobiles sont exclues au titre des critères liés à l'environnement</p>

**Sa configuration permet la mise en œuvre des scénarios pédagogiques notamment:**

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
- simulation d'un chantier sur la voie publique pour implantation d'une signalisation temporaire de chantier,	Description de la mise en place de la signalisation temporaire de chantier	Les stagiaires peuvent mettre en place un signalisation adaptée et efficace		Impossibilité de mettre en place la signalisation temporaire de chantier	Photos Schéma Plan d'implantation Liste de matériel ...	
- descente en ouvrage (entre 2 et 5 mètres de profondeur),	Mesure de la hauteur: dimension entre accès et le sol de l'ouvrage			Toutes autres dimensions hors des bornes	Plan de coupe de l'ouvrage Schéma Photos ...	
- perte de contact visuel entre intervenant et surveillant,	Description de la mise en œuvre de la perte visuelle y compris en MAC avec plusieurs intervenants (cloison, volume suffisant...)	Le surveillant ne voit pas les intervenants dans l'ouvrage		Pas de perte de contact visuel avec les intervenants	Schéma Photo Plan de l'aménagement intérieur de l'ouvrage ...	
- présence d'un groupe de 8 personnes à l'extérieur/en surface de l'ouvrage	Dimensions de la surface au sol	Surface au sol d'au moins 20m2	Un espace minimum de 12m2 avec une attente de 10 m2 pour le reste du groupe	Surface au sol de moins de 12m2	Plans Schéma Photo	
- cheminement à l'intérieur de l'ouvrage pour 3 personnes minimum uniquement en espace « visitable » (hauteur supérieure à 1,50 mètre),	Dimensions de l'intérieur de l'ouvrage permettant un croisement des personnes et une perte de visibilité		Hauteur du cheminement minimale à 1m50 Longueur minimale: 4m Largeur minimale : 1m	Toutes autres dimensions inférieures au minimum	Plans Schéma Photo	Cheminement en s possible (participe à la sensation de confinement dans certains ouvrages)
- sensation de confinement,	Obscurité (en dehors des accès) : limitation de la lumière naturelle aux accès Cafeutré Enterré Parois rigides (isolantes) Pas de visibilité sur l'extérieur Limitation des bruits extérieurs			Pas d'isolation de l'environnement extérieur: bruit, lumière Parois souples Visibilité sur l'extérieur	Plans Schéma Photo	
- deux ouvertures minimum permettant la mise en place de la ventilation mécanique et/ou l'accès à l'ouvrage.	Deux ouvertures avec diamètres supérieures ou égales (0,80m) dont au moins une avec un moyen d'accès			Moins de deux accès ou de tailles inférieures à 0,8 m	Plans Schéma Photo	

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		<b>Satisfaisant:</b> (espace validé)	<b>A Améliorer</b> (espace validé avec demande de modification):	<b>Insatisfaisant ou non prouvé</b> (espace non validé):		
<b>Les accès et la typologie de l'ouvrage proposé correspondent aux ouvrages rencontrés en eaux et assainissement</b>	Typologie des accès: représentativité, sécurité (accès verticaux, échelle droite tampons, crosses...)	Une échelle droite avec une crose en bon état	Présence d'une crose Echelle amovible/temporaire et tolérée si sécurisée et droite Trappes métalliques, type télécom, tampons... en usage dans les métiers de l'eau et de l'assainissement	Tout autre accès qu'une échelle droite fixe Echelle en mauvais état, non résistante, non sécurisée. Trappes non porteuses, en bois...	Plans Schéma Photo	La présence d'une crinoline ne fait pas l'objet d'un examen
<b>Son implantation permet un apprentissage confortable (aménagement en vue de pallier aux conditions météorologiques défavorables, sol praticable, zone d'attente des stagiaires, vestiaires, sanitaires, salle de formation à proximité...).</b>	-Chutes de plain-pied (encombrement, accès au site, sol praticable) -Aménagement en vue de pallier aux conditions météorologiques extrêmes : abris (vent, pluie, ensoleillement, températures). -Zone d'attente des stagiaires, vestiaires, sanitaires, salle de formation à proximité... -Confort thermique et acoustique à l'intérieur de l'ouvrage (isolation) -Confort thermique et acoustique à l'extérieur de l'ouvrage (abris...)	Ensemble des infrastructures à proximité immédiate permettant briefing/débriefing à l'abris	Abris amovible accepté Proximité des équipements précisée et raisonnable: - notion pédagogique (distance salle de formation-bungalow.../espace entraînement)- notion d'hygiène, restauration (code du travail, ERP, OF...)	Enceinte non isolée Sol non plan (tôle ondulée, cailloux, roches, ...) Absence de point d'eau Absence de vestiaires homme/femme Proximité des équipements non précisée ou non raisonnable: - notion pédagogique (distance salle de formation-bungalow.../espace entraînement) - notion d'hygiène, restauration (code du travail, ERP, OF...)	Plans Schéma Photo	
<b>Les aléas suivant sont maîtrisés :</b>						
<b>- l'atmosphère est saine, il n'y a pas de risque lié à la présence de gaz. (Rappel : les équipements d'entraînement mis en œuvre pour la protection des voies respiratoires sont factices et ne confèrent aucune protection),</b>	Mention de l'absence de risque liés aux gaz particulièrement sur espace réel  Propreté de l'espace	Analyse des risques existants et moyens de prévention adaptés		Absence d'analyse de risques Absence de moyens de prévention par rapport à un risque identifié Absence d'aération dans le cas d'une plateforme pédagogique	Pour les risques identifiés : procédures de sécurisation de l'ouvrage (curage, consignation, ...), plan de prévention, extrait du document unique...	

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
- si de l'eau est présente, les débits sont maîtrisés et acceptables pour une situation de formation, il n'y a pas de risque de noyade,	Eléments techniques qui atteste de la maîtrise du débit (arrivée et évacuation) et surveillance météo		En tout point de l'ouvrage une hauteur d'eau maximum de 10 cm, maîtrise des débits	Présence d'un trou d'eau dans l'ouvrage non protégé ou une hauteur d'eau stagnante pouvant dépasser 10cm, non consignation des arrivées d'eau (L'obturateur pneumatique ne peut servir de consignation. Néanmoins il peut être mis en sécurité derrière une première consignation.)	Description des arrivées d'eau Si arrivée d'eau, liste des équipements de maîtrise du débit	
- la sécurité des stagiaires et formateurs est toujours assurée pour le risque lié à la hauteur.	A l'intérieur de l'ouvrage comme à proximité de la plateforme		Sur le lieu de formation : Garde-corps fixes conformes aux exigences réglementaires pour délimiter l'espace (extérieur) sont à prioriser  Tampon : protection collective temporaire (faux tampons, barrières, ...)  Les protections collectives définitives sont à privilégier sauf autour des accès « tampons » ou la pratique pédagogique impose une protection temporaire.	Equipements ne constituant pas de protection collective contre la chute (ex : barrière dépliant, dénivelé autour de l'espace de formation, éléments fixes non réglementaires ...)	Photo Plans Schémas Plans de prévention ...	
Les situations exceptionnelles sont maîtrisées (évacuation d'un stagiaire en cas de problème...).	Accès d'évacuation Matériel type treuil Eclairage	Secours et évacuation facilités (de plain-pied, barre anti-panique, trappes adaptée)	Plan de secours cohérent et détaillé (taille des issues, suppression de la suspension du stagiaire, ...) Eclairage artificiel	Pas de mention ou de procédure de secours	Plan de secours et d'évacuation	Si pas de porte latérale d'évacuation, un deuxième tampon est un accès.

## DISPOSITIF ECHAFAUDAGES DE PIEDS

Justificatif	Critère d'appréciation	Vérification A cocher si présence	Conformité A cocher si conformité aux référentiels	Référence (aide à la décision)
<p>4</p> <p>Déclaration de la plateforme pédagogique <input type="checkbox"/></p> <p>Document de référence p. 82-83</p> <p>Vérifier la cohérence entre la configuration du site, la notice et les plans de montage</p>	<p>Formulaire de déclaration de la plateforme rempli (1 plate-forme = 1 formulaire)</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p10-11
	<p>Plans, photos et coupe des locaux (si formation en intérieur) incluant la plateforme pédagogique</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si des photos sont transmises, elles doivent permettre de voir l'ensemble de la plateforme
	<p>Capacité d'accueil des salles de formation</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Minimum 10 stagiaires Surface mini : 20 m <sup>2</sup>
	<p>Capacité d'accueil des vestiaires</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vestiaires pour stagiaires de sexe féminin
	<p>Présence de sanitaires</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Surface(s) de la (des) plateforme(s) pédagogique(s) Zone de stockage du matériel identifiée ET Zone de montage identifiée</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une zone de stockage du matériel, d'une zone de montage, Un espace de circulation sécurisé devra être mis en place entre stockage et montage
	<p>Hauteur sous plafond pour formations réalisées en intérieur</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H. mini conseillée= 8 m.
	<p>Surface de la façade mise à disposition</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. mini= 37,5 m <sup>2</sup> (vérifier la cohérence entre la surface et les ateliers pédagogiques proposés)
	<p>Justificatif d'achat, bon de commande ou modèle de contrat de location des échafaudages</p> <p>Cas particulier des entités ne pouvant plus justifier de la facture d'achat: attester de la présence dans le centre du matériel conforme aux exigences (par photos par ex) et tout complément de facture disponible.</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins un échafaudage doit être ancré sur façade
<p>Tous les montages particuliers précisés dans le formulaire de déclaration doivent être mis en œuvre par l'un OU l'autre des échafaudages</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les montages doivent être cochés sur le formulaire	
	<p>Copie de la première page de la notice du fabricant</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Plan des montages mis en œuvre avec cotes annotées et nomenclatures associées</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Document de référence p.84-93 Vérifier la cohérence entre les plans, la nomenclature et la notice
	<p>EPI et matériels</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Document de référence p.83
	<p>Extractomètre</p> <p>Commentaires :</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Document de référence p.83 Vérifier les modalités d'utilisation

## DISPOSITIF ECHAUDAGES ROULANTS

Justificatif <i>A cocher si présence des pièces</i>	Critères d'appréciation	Vérification (sur pièces ou visite de plate-forme) <i>A cocher si présence</i>	Conformité <i>A cocher si conformité aux référentiels ou visite</i>	Référence <i>(aide à la décision)</i>
<p>4</p> <p>Déclaration de la plateforme pédagogique <input type="checkbox"/></p> <p>Document de référence p.34-35</p> <p>Vérifier la cohérence entre la configuration du site, la notice et les plans de montage</p>	Formulaire de déclaration de la plate-forme rempli (1 plate-forme = 1 formulaire) Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p. 5
	Plan, photos et coupe des locaux (si formation en intérieur) incluant la plate-forme pédagogique Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si des photos sont transmises, elles doivent permettre de voir l'ensemble de la plate-forme
	Capacité d'accueil des salles de formation Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Minimum 10 stagiaires Surface mini : 20 m <sup>2</sup>
	Capacité d'accueil des vestiaires Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vestiaires pour stagiaires de sexe féminin
	Présence de sanitaires Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Surface(s) de la /des plateforme(s) pédagogique(s) Zone de stockage du matériel identifiée ET Zone de montage identifiée Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une zone de stockage du matériel, d'une zone de montage, 1 espace de circulation sécurisé devra être mis en place entre stockage et montage
	Hauteur sous plafond pour formations réalisées en intérieur Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H. mini conseillée= 10 m
	Justificatif d'achat, bon de commande ou modèle de contrat de location des échafaudages Cas particulier des entités ne pouvant plus justifier de la facture d'achat : attester de la présence dans le centre du matériel conforme aux exigences (par photos par ex) et tout complément de facture disponible. Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p. 5-8
	1 des 2 échafaudages roulants présente une hauteur mini de plancher de 8 m 1 des 2 échafaudages roulants présente une hauteur mini de plancher de 4 m Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p. 5-8 Document de référence p. 33-34
	Les 2 échafaudages doivent présenter des conceptions de montage en sécurité différentes (ex : MDS et perches)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p. 5-8
	Un des 2 échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p. 5-8
	Copie de la première page de la notice du fabricant Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges p. 5-8
	Plan des montages mis en œuvre Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Document de référence p. 29-31
EPI et matériels Commentaires :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Document de référence p. 35	